

Bulletin provincial



N°18

2006

16 AOUT

SOMMAIRE

Page

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Fonction publique

BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revaloriser de 1% les échelles de traitement du personnel communal	437
BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de fixer d’une part, les échelles de rémunérations du comptable gradué APE et du conseiller en prévention	438
BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revaloriser et d’indexer les indemnités de garderies	439
BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l’article 81 du statut administratif (congé de maternité)	440
BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l’article 100 du statut administratif du personnel communal	441
BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de l’ajout d’un article 101bis au statut administratif du personnel communal	442
BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l’article 105 du statut administratif du personnel communal	443
BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation d’appliquer le régime des vacances du secteur public au personnel APE	444
BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l’article 59, 4 ^{ème} tiret du statut pécuniaire du personnel communal	445
ATH : Délibération du Conseil communal – Non-approbation de la modification des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal	446

BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de préciser le contenu des formations pour certaines promotions	447
ESTINNES : Délibération du Conseil communal – Non-approbation de fixer les conditions de recrutement et de promotion	448
FARCIENNES : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut administratif du personnel communal	449
MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adopter le règlement relatif à la prévention et la gestion du risque lié à l’alcoolisme	450
MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification de l’article 90 du statut administratif	451
MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du règlement de travail approuvé le 29 janvier 2004	452
SIVRY-RANCE : Délibération du Conseil communal – Approbation d’arrêter le cadre du personnel communal	453
SIVRY-RANCE : Délibération du Conseil communal – Approbation d’arrêter au 01 ^{er} janvier 2006 le statut administratif du personnel communal non enseignant	454
SIVRY-RANCE : Délibération du Conseil communal – Approbation d’arrêter le statut pécuniaire du personnel communal	455

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.10/SPMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revaloriser de 1% les échelles de traitement du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de revaloriser de 1% les échelles de traitement du personnel communal à partir du 1^{er} janvier 2006.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.11/SPC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de fixer d'une part, les échelles de rémunérations du comptable gradué APE et du conseiller en prévention.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a, d'une part, fixé les échelles de rémunération du comptable gradué APE et du conseiller en prévention et en protection du travail gradué APE et, d'autre part, revu l'échelle du fonctionnaire de prévention APE à partir du 1^{er} décembre 2004.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.12/SPC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revaloriser et d'indexer les indemnités de garderies.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de revaloriser et d'indexer les indemnités de garderies, surveillances et études dans les écoles communales, avec phasage en 2005 et 2006.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.2/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l'article 81 du statut administratif (congé de maternité).

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de revoir l'article 81 du statut administratif du personnel communal relatif au congé de maternité.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.3/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l'article 100 du statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de revoir l'article 100 du statut administratif du personnel communal relatif au congé compensatoire pour prestations supplémentaires.

Mons, le 23 février 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06/03/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.4/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de l'ajout d'un article 101bis au statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé l'ajout d'un article 101bis au statut administratif du personnel communal relatif au congé compensatoire pour garde à domicile.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.5/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l'article 105 du statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de revoir l'article 105 du statut administratif du personnel communal relatif aux examens médicaux.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.7/SAC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation d’appliquer le régime des vacances du secteur public au personnel APE.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé d’appliquer le régime de vacances du secteur public au personnel APE à partir du 1^{er} janvier 2006 et a réglé l’utilisation du capital vacances par phasage.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.9/SPMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l'article 59, 4^{ème} tiret du statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de revoir

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.9/SPMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir l'article 59, 4^{ème} tiret du statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de revoir l'article 59, 4^{ème} tiret du statut pécuniaire du personnel communal relatif aux indemnités allouées pour frais de transport entre domicile et lieu de travail.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 06 mars 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/51004/TS30/2006.1/SASPMSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : ATH : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de la modification des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE en ce qui concerne l'augmentation du pécule de vacances la délibération du 03 février 2006 par laquelle le Conseil communal de ATH a décidé de modifier les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal ELLE EST APPROUVEE POUR LE SURPLUS.

Mons, le 16/03/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.6/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de préciser le contenu des formations pour certaines promotions.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de préciser le contenu des formations requises pour certaines promotions et certaines évolutions de carrière.

Mons, le 16/03/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/56085/TS30/2006.1/SAMCS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ESTINNES : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de fixer les conditions de recrutement et de promotion.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE en ce qui concerne la disposition relative à l'accès à l'emploi par le biais de la promotion aux agents qui ont réussi un examen visant à leur accorder un grade au moins égal à celui de chef de bureau la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal d' ESTINNES a décidé de fixer les conditions de recrutement et de promotion à l'accès au grade de secrétaire communal ELLE EST APPROUVEE POUR LE SURPLUS.

Mons, le 16/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52018/2006.2/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : FARCIENNES : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 04 octobre 2005 par laquelle le Conseil communal de FARCIENNES a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal.

Mons, le 16/03/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52048/2006.2/RTM/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adopter le règlement relatif à la prévention et la gestion du risque lié à l’alcoolisme.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 16 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MONTIGNY-LE-TILLEUL a décidé d’adopter le règlement relatif à la prévention et la gestion du risque lié à l’alcoolisme et l’intègre dans son règlement de travail approuvé le 29 janvier 2004.

Mons, le 16/03/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52048/2006.3/SAMSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification de l'article 90 du statut administratif.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 16 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MONTIGNY-LE-TILLEUL a décidé de modifier l'article 90 du statut administratif du personnel communal non enseignant.

Mons, le 16/03/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52048/TS30/2006.4/RT/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du règlement de travail approuvé le 29 janvier 2004.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 16 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MONTIGNY-LE-TILLEUL a décidé de modifier le règlement de travail approuvé le 29 janvier 2004, concernant l'interdiction de fumer sur les lieux de travail.

Mons, le 16/03/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/56088/TS30/2006.2/CBS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : SIVRY-RANCE : Délibération du Conseil communal – Approbation d'arrêter le cadre du personnel communal.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de SIVRY-RANCE a décidé d'arrêter le cadre du personnel communal en issu des principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/56088/TS30/2006.3/SABSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : SIVRY-RANCE : Délibération du Conseil communal – Approbation d'arrêter au 01^{er} janvier 2006 le statut administratif du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 29 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de SIVRY-RANCE a décidé d'arrêter au 1^{er} janvier 2006 le statut administratif applicable au personnel communal non enseignant, selon les principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/56088/TS30/2006.4/SPBSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : SIVRY-RANCE : Délibération du Conseil communal – Approbation d'arrêter le statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 29 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de SIVRY-RANCE a décidé d'arrêter le statut pécuniaire du personnel communal avec effet au 1^{er} janvier 2006, selon les principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

Mons, le 23/02/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 10/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX